

Programme de formation

« Gérer la maladie en paie »

Cette formation permet de sécuriser vos paies et éviter les risques financiers.

Objectifs pédagogiques Savoir et savoir-faire proposés par le formateur	<p><i>A la fin de la formation, l'apprenant sera capable de</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les incidences du paiement par la sécurité sociale et du complément de salaire par l'employeur et/ou les organismes de prévoyance, - Appliquer les régimes légaux et conventionnels de maintien de salaire en toute sécurité, - Savoir établir une paie complexe avec l'incidence des arrêts de travail pour maladie, maternité et accident du travail. - S'assurer de la bonne application en paie
Nombre de participants	<p><i>10 participants maximum pour la journée de formation collective.</i> <i>Possibilité de compléter par une demi-journée de formation individuelle optionnelle.</i></p>
Publics visés	<p>Technicien(ne) de paie, responsable de paie, gestionnaire RH et administration du personnel, assistant(e) comptable, responsable comptable</p>
Pré requis	<p>Maîtriser les bases de la paie et des déclarations sociales périodiques et annuelles Avoir suivi la première journée de formation maladie en groupe pour bénéficier de la demi-journée de formation individuelle</p>
Programme et Contenu	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser l'absence sur le bulletin de paie, - Connaître le mode d'indemnisation de la sécurité sociale selon la nature de l'arrêt de travail : maladie, maternité, paternité, accident du travail et maladie professionnelle, - Comprendre la subrogation de l'employeur, - Le calcul des indemnités journalières brutes, - Le calcul des indemnités journalières nettes de CSG et CRDS, - Le délai de carence et la durée d'indemnisation, - Le remplissage correct de l'attestation de salaire (DSN évènementielle), - Maîtriser le calcul du complément de salaire par l'employeur, - L'indemnisation au niveau légal et/ou conventionnel, - Les indemnités journalières complémentaires de prévoyance et effets sur le bulletin de paie.

	<ul style="list-style-type: none"> - Les effets de la maladie sur les congés payés. - Garantir le net à payer.
<p>Moyens prévus</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Modalités pédagogiques : Formation en présentiel - Moyens pédagogiques : un support sera remis à la fin de la journée de formation. En cas de formation optionnelle, les participants seront formés sur l'indemnisation conventionnelle par une mise en pratique via les fiches de paie de l'entreprise. - Moyens techniques : salles de formation disposant de matériels techniques (paperboard, vidéoprojecteur) - Moyens d'encadrement : Animation par un formateur maîtrisant parfaitement le sujet et disposant d'une expérience solide dans le domaine.
<p>Moyens permettant le suivi et la sanction de la formation</p>	<p>Suivi de l'exécution : feuilles d'émargement par demi-journée par les stagiaires et le formateur.</p> <p>Modalités d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation d'exposés, d'études de cas et de cas pratiques. - Une évaluation à la fin de la session permettra de valider l'atteinte des objectifs - Formulaire d'évaluation de la formation, visant à évaluer le déroulement de l'action de formation et les acquis obtenus durant celle-ci. - Une attestation individuelle de formation sanctionnant l'atteinte des objectifs est remise à chaque participant.
<p>Modalités et délai d'accès</p>	<p>Durée totale de la formation : Une journée collective <i>Option : une demi-journée d'accompagnement individuelle</i></p> <p>Période de réalisation de la journée collective : jeudi 18 avril 2024</p> <p>Période de réalisation de la demi-journée individuelle : à définir lors de l'inscription</p> <p>Horaires : 9h00-12h30 / 13h30 - 17h00</p> <p>Lieu de formation : ACCIOR LA ROCHE SUR YON</p> <p>Accessibilités personnes handicapées : Merci de nous informer sur les situations de handicap afin d'adapter les modalités pédagogiques aux objectifs de la formation</p>
<p>Tarif</p>	<p><i>550 € H.T par participant pour la journée collective</i></p> <p><i>950 € H.T par participant une journée collective + une demi-journée en individuelle (des frais de déplacement pourront être facturés en complément en cas de déplacement du formateur).</i></p>